

## DÉLIBÉRATION N°03-2021

### FIXANT LES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE SIÉGEANT AU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 912-7 et R. 912-114 ;
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°2020-122 du 23 décembre 2020 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°157-2020 du 12 août 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant nomination des membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;

Considérant la démission de Véronique GELAK en tant que directrice du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine et par conséquent de son poste de suppléante au sein du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant la prise de poste de Matthieu CABAUSSEL le 4 janvier 2021 en tant que directeur du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer,

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine, réuni le 23 février 2021, décide :

#### **Article 1**

Les représentants du Conseil régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine au sein du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon sont désignés comme tels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
THIERRY LAFON	ALAIN UDAVE
NICOLAS MERCIER	MATTHIEU CABAUSSEL
NICOLAS JAVERNAUD	FLORENCE VIVIER
MARIA DOUET DOS SANTOS	GLADYS FONTEYRAUD

### **Article 2**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°15-2020 fixant les membres titulaires et suppléants du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine siégeant au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

### **Article 3**

La présente délibération sera transmise au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Gujan-Mestras, le 23 février 2021

**Le Président du CRCAA**

**Thierry LAFON**

